M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 23 décembre 2024

FINANCES

12.2024-40

<u>OBJET</u>: Budget Zones d'activités M57 - Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

VU l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-17 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

VU la délibération n°26.03.2024-53 du conseil communautaire en date du 26 mars 2024 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du Budget Zones d'activités et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU la délibération n°24.09.2024-20 du conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 approuvant la Décision modificative n°1 du budget zones d'activités,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux échéances d'emprunts,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Virement n°1: Du chapitre 011 (Charges à caractère général) au chapitre 66 (Charges financières)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article	Destination	Commentaires
Budget Zones d'activités	M57	Fonctionnement	Dépense	5 000,00	66	66111	90-400	Insuffisance crédits suite hausse des taux
Budget Zones d'activités	M57	Fonctionnement	Dépense	- 5 000,00	011	605	90-400	Crédits non utilisés

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »